

Liste des dépenses éligibles pour la gestion environnementale

Nature des dépenses éligibles	Dépenses prises en compte
Intégration dans l'environnement (naturel et patrimonial)	
Accès voirie, parking : parking ombragé, à revêtement de sol non bitumé ou bétonné	Pose de : herbe, gravier, tout venant
Espaces extérieurs : équipements de zones ludiques et de repos adaptées au confort d'été et d'hiver (vents)	Installation des équipements
Végétation haute tige (arbres) et arbustes, fleurs...	Plantation espèces locales (endogènes) à faible besoin en eau + utilisation de système d'arrosage efficace (goutte à goutte)
Capteurs solaires thermiques et photovoltaïques intégrés	Coût de l'intégration en toiture, en casquette, au sol...
Superstructures ou équipements techniques divers (antennes, paraboles et autres verrues)	Intégration des équipements
Câbles	Coût d'intégration (enterrés ou intégrés dans les façades)
Eclairages extérieurs	Eclairage régulé (cellule photo électrique et/ou détection de présence) + système économe en énergie + non polluant visuellement
Utilisation matériaux locaux, matériaux sains	
Structure porteuse	- Murs mixtes (béton de chanvre, béton cellulaire, béton de bois) - Matériau local (pierre, pisé, bois locaux ou certifiés) - Briques monomur, en terre crue, ossature bois local ou certifié
Toitures, charpentes, dalles	- Charpentes lamellé-collé, métalliques, bac acier, bois local ou certifié - Toiture traditionnelle (tuile)
Sols (structure)	- Plancher bois local ou certifié
Enduits, bardages extérieurs	- Enduits, badigeons, bardages traditionnels : chaux, bois local ou certifié
Sols (revêtement)	- Parquet stratifié - Carrelage traditionnel, en grès ou terre cuite - Plancher bois local ou certifié - Tapis ou moquette en matériaux naturels
Isolants	- Laines minérales encapsulées - Polystyrène expansé - Matériaux naturels (chanvre, liège, cellulose, bois, mouton, coton...)
Menuiseries extérieures et intérieures	- Métal, aluminium, acier - Bois local, bois certifié
Cloisonnement	- Panneaux fibro-plâtre, plâtre cartonné - Brique, carreaux de plâtre, « fermacell »

Liste des dépenses éligibles pour la gestion environnementale

Nature des dépenses éligibles	Dépenses prises en compte
Utilisation matériaux locaux, matériaux sains (suite)	
Enduits, peintures, vernis, lasures	- Peintures NF environnement ou naturelles - Enduits et badigeons à la chaux (cire d'abeille), briques, bois
Plafonds, faux plafonds	- Placoplâtre, contreplaqué, fibre de cellulose, bois local ou certifié, « fermacell »
Tuyauteries, évacuations, drains	- Cuivre, acier ou galvanisé, PEHD, PER, terre cuite
Mobilier intérieur et extérieur	- Métallique, verre, fonte, bois local ou certifié
Gestion de l'énergie	
Isolation thermique des parois opaques (murs, toitures, planchers bas)	- Isolant de ISO I à ISO III selon le niveau de performance recherché
Fenêtres et portes	- Menuiserie bois, PVC ou alu avec rupture de pont thermique - Double vitrage minimum 10 mm jusqu'à double vitrage avec gaz argon et faible émissivité - Porte bois plein ou isolante + sas d'entrée
Apports solaires passifs	- Aménagement de baies vitrées pouvant représenter minimum 3 % de la surface jusqu'à 20 %
Serre solaire Sud	- Aménagement d'une serre (non chauffée) dont la surface vitrée projetée représentera minimum 5 % à 50 % de la surface du bâti - Aménagement d'un mur trombe (mêmes caractéristiques)
Ventilation hygiénique	- Installation VMC hygroréglable A ou VMC autoréglable (minimum) - Installation VMC double flux avec échangeur d'efficacité supérieure à 85 % (maximum)
Systèmes de chauffage	- Chauffage au fioul, gaz ou propane, avec PCI > 92 % + régulation + robinets thermostatiques - Chauffage par pompe à chaleur (PAC) sur nappe horizontale, sonde verticale, sur forage à COP minimum > 3,3 - Chauffage solaire combiné de minimum 10 % de la surface habitable - Chauffage central au bois chauffant plus de 90 % de la surface - Calorifuge des tuyauteries - Plancher chauffant sur + 80 % de la surface
Eau chaude sanitaire	- Installation de chauffe-eau solaire
Gestion de l'eau	
Equipements réducteurs de pression et aérateurs Chasses double débit	Dépenses éligibles
Gestion des déchets	
Equipement tri sélectif des déchets Composteur de jardin	Dépenses éligibles